

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'éducation, de
la jeunesse et des sports

Papeete, le 24 NOV. 2025

N° 159-2025

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GR.E.P.FO.C et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports,

par Madame la représentante Vahinetua TUAHU

**Document mis
en distribution**

Le 24 NOV. 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7238/PR du 16 octobre 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GR.E.P.FO.C et affectation de son résultat.

Établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le GREPFOC¹ est un organisme de formation continue qui a pour objet la mise en œuvre de tous les moyens propres à assurer toutes les actions de formation continue et de promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

Il répond à la demande des entreprises, des collectivités, des services publics et des particuliers. Pour l'exercice de sa mission, il fait appel en priorité aux moyens des établissements publics d'enseignement du second degré, dans le cadre de relations contractuelles.

Le GREPFOC dispense, à cet effet, différents types de formation en fonction des demandes.

Il met en place des formations individuelles payantes modulaires (IPAM) notamment pour la préparation de concours, dans le domaine de l'hôtellerie (IPHO) ainsi que des formations individuelles payantes diplômantes (IPAD) préparant aux diplômes de l'éducation nationale tels que les certificats d'aptitude professionnelle (CAP Pâtissier, CAP Cuisine, CAP Boulanger, CAP Esthétique), des brevets de technicien supérieur (BTS Diététique, BTS GPME, BTS CG, BTS Esthétique) ou encore des brevets professionnels (BP Préparateur en pharmacie).

En outre, l'établissement répond à des appels d'offres du Pays dans le cadre de marchés publics et est régulièrement sollicité par les services de l'État et différentes entreprises aux fins d'organiser des concours, des examens professionnels et des formations.

¹ Créé par la délibération n° 2003-97 APF du 10 juillet 2003

1 – LES MOYENS DU GREPFOC

1.1 Les moyens humains

Au 31 décembre 2024, l'établissement était composé d'un effectif de 12 personnes, répartis comme suit :

- *Personnel sous statut privé (y compris recrutements temporaires)*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CC4	0	0	0	0	0	0	0	0
CC3	0	0	0	0	0	0	0	0
CC2	5	5	5	5	5	5	5	5
CC1	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>Recrutements temporaires</i>								
Secrétaire (du 09/09/2022 au 30/12/2022)	-	-	-	-	-	1	0	0
Agent d'entretien (du 05/12/2022 au 31/07/2023)	-	-	-	-	-	1	1	0
Assistante de formation (6/11/2023 au 31/12/2024)	-	-	-	-	-	0	1	1
TOTAL	6	6	6	6	6	8	8	7

- *Personnel État*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnaire détaché	1	1	2	2	2	2	2	2
Agent comptable public	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	2	2	3	3	3	3	3	3

- *Personnel bénéficiant d'une mesure d'aide à l'insertion*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAE secrétaire	-	-	-	2	2	2	0	0
CAE agent d'entretien	-	1	1	1	1	1	0	0
CVD Community manager (02/11/2022 au 31/07/2023 et du 01/09/2023 au 31/08/2024)	-	-	-	-	-	1	1	1
CVD Assistante de formation (02/11/2022 au 01/11/2023)	-	-	-	-	-	1	1	0
CVD Assistante RH (2/11/2023 au 2/11/2024)	-	-	-	-	-	-	1	1
TOTAL	-	1	1	3	2	5	3	2

Par ailleurs, l'établissement a recouru en 2024 à 132 formateurs dont des enseignants relevant du ministère de l'éducation, rémunérés à la vacation (64) et des intervenants patentés extérieurs à l'éducation (68).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Enseignants (es) de l'éducation	80	86	94	113	72	85	106	64
Patentés formateurs (ces) ou professionnels	54	37	57	65	48	71	47	68
TOTAL	134	123	151	178	120	156	153	132

1.2 Les moyens financiers

Les moyens financiers de l'établissement, constitués essentiellement de ressources propres², évoluent comme suit sur les huit derniers exercices :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
122 171 197	110 436 797	121 647 081	118 133 462	146 928 674	190 424 727	185 441 999	174 955 057

2 – LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

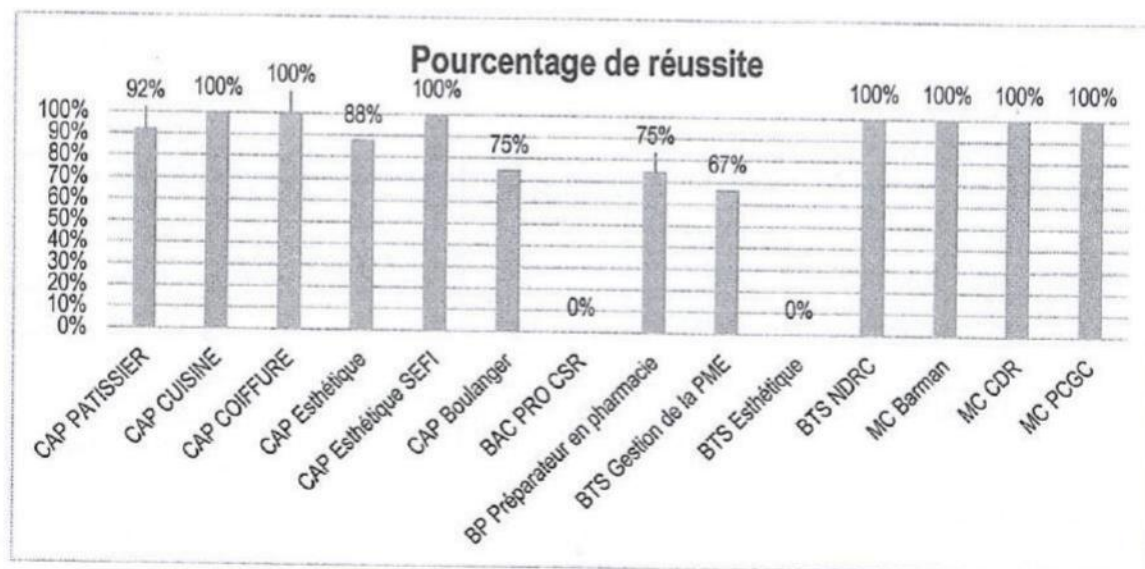
➤ Les indicateurs pédagogiques

En 2024, le GREPFOC a accueilli 1 101 stagiaires, en diminution de 15,5 % par rapport à l'année précédente (1 303 en 2023). Le nombre d'heures travaillées stagiaires en 2024 s'élève à 102 080 heures, en augmentation de 2,3 % par rapport à 2023 (99 751 heures en 2023).

En 2024, la proportion des stagiaires ayant un niveau BTS, DUT, DEUG, BAC, BP, BEP ou CAP a diminué, alors que la part des stagiaires dont le niveau n'est pas précisé est en augmentation sur la même période.

Niveau	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Licence et plus	8	16	-	53	7	0	41	387	32	33	66
BTS, DUT ou DEUG ...	57	78	79	70	52	95	106	127	76	126	84
BAC, BP	252	563	478	239	357	983	139	135	60	419	79
BEP, CAP	957	542	569	556	655	538	699	157	189	315	190
3 ^e	59	443	79	78	-	-	-	-	-	1	-
Inférieur au niveau 3 ^e	1	-	-	24	-	-	-	-	-	-	-
Remise à niveau et remobilisation	-	-	-	-	18	12	34	111	117	53	4
Sans précision de niveau	-	-	-	-	64	156	250	548	863	356	678
Total nombre de stagiaires	1 334	1 642	1 205	1 020	1 153	1 784	1 269	1 465	1 337	1 303	1 101
Total horaire stagiaires (heures)	96 942	127 966	97 961	107 288	68 480	39 604	121 488	107 288	190 588	99 751	102 080

Le taux de réussite moyen aux examens était de 85 % en 2024 (77 % en 2023).

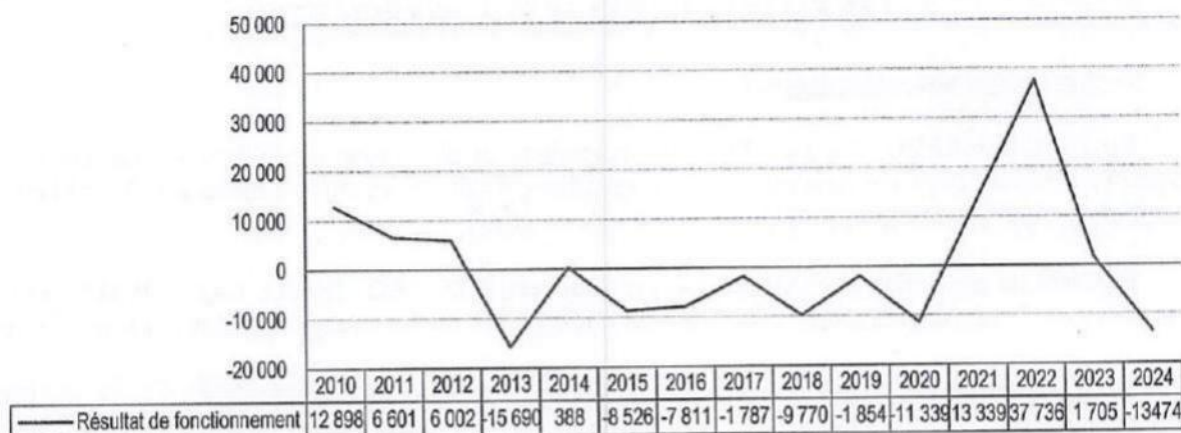


² Ressources directement tirées de l'activité de l'établissement telles que ventes de produits ou prestations de service (objets confectionnés, locations locaux...)

➤ Un résultat de fonctionnement déficitaire

En 2024, le GREPFOC a dégagé un déficit de fonctionnement de 13 474 237 F CFP (contre un excédent de 1 705 392 F CFP en 2023).

Le résultat de fonctionnement de l'établissement a évolué de la manière suivante depuis 2010 :



Graphique n° 3 : Évolution du résultat de fonctionnement de 2010 à 2024 (en milliers de F CFP)

➤ Une diminution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du GREPFOC, provenant principalement des prestations de formation (97 % des financements individuels et publics), ont diminué de 5,6 %, passant de 185 441 999 F CFP en 2023 à 174 955 057 F CFP en 2024.

Segmentation (Domaines stratégiques)	Libellé	2024				Rappel réalisations 2023	Rappel réalisations 2022
		Code gestion	Prévisions	Réalisations	Tx réal. (%)		
DS1 (API ³)	Individuels payants diplômants	IPAD	49 800 000	46 976 643	94	40 977 692	53 455 340
	Individuels payants modulaires	IPAM	11 830 000	10 288 401	87	12 568 460	12 121 240
	Individuels payants hôtellerie	IPHO	500 000	0	0	393 000	2 292 000
Sous-total API			62 130 000	57 265 044	92	53 939 152	67 868 580
DS2 (PRIVÉ)	Privé autres	PRAU	5 000 000	3 703 650	74	4 392 691	1 662 426
	Privé hôtellerie	PRHO	1 000 000	828 000	83	630 000	646 000
	Privé industriel	PRIIN	/	/	/	/	195 000
Sous-total Privé			6 000 000	4 531 650	76	5 022 691	2 503 426
DS3 (PUBLIC)	Public Pays	PUPA	33 145 300	14 670 479	44	46 269 146	79 081 765
	Public SEFI	PUSE	59 800 000	64 328 910	108	52 241 162	36 007 835
	Public État	PUET	3 000 000	5 299 405	177	26 952 550	4 668 922
Sous-total Public			95 945 300	84 298 794	88	125 462 858	119 758 522
TOTAL prestations de formation			164 075 300	146 095 488	89	184 424 701	190 130 528
Autres (reprise sur provision, divers, etc.)			-	28 859 569	-	1 017 298	294 199
TOTAL			-	174 955 057	-	185 441 999	190 424 727

³ Ateliers pédagogiques individualisés

Pour l'exercice 2024, on relève que :

- Certaines formations de type « *Public SEFI* » et « *Public État* » ont vu la réalisation dépasser la prévision, à savoir respectivement un chiffre d'affaires de + 7,6 % pour les PUSE et de + 76,6 % pour les PUET ;
- D'autres formations n'ont toutefois pas dépassé les prévisions telles que les formations IPAD, IPAM, IPHO, PRAU, PRHO et PUPA.

➤ Les indicateurs financiers

Les indicateurs financiers permettent d'évaluer pour l'exercice passé mais également pour l'exercice à venir la santé financière de l'établissement. Ils permettent ainsi de mieux piloter financièrement l'établissement, pilotage indispensable au bon fonctionnement pédagogique et/ou matériel.

Quelques indicateurs financiers sont à relever pour l'exercice 2024 :

- 1) Une insuffisance d'autofinancement qui s'élève à 9 593 537 F CFP ;
- 2) Le fonds de roulement de l'exercice, mesurant les ressources dont l'établissement dispose à moyen et long terme, s'élève à 48 144 069 F CFP. En diminution de 10 224 573 F CFP par rapport à 2023, il correspond à 111 jours de fonctionnement ;
- 3) Le besoin en fonds de roulement s'élève à la somme de 27 490 283 F CFP (contre 14 179 600 F CFP en 2023) ;
- 4) La trésorerie s'élève à 20 653 786 F CFP (contre 44 189 042 F CFP en 2023) ;
- 5) Le taux moyen des charges à payer s'établit à 0 % pour 2024. C'est un indicateur de qualité comptable qui renseigne notamment sur le respect de l'annualité budgétaire (0% en 2023, 0% en 2022, 1 % en 2021, 0 % en 2020, 1 % en 2019, 5 % en 2018 et 0 % en 2017) et qui permet de constater si les charges ont bien été rattachées à l'exercice concerné ;
- 6) Le taux moyen de non recouvrement s'élève à 23 % pour l'exercice 2024 (14 % en 2023). Cet indicateur permet de comparer le montant des créances restant à percevoir par rapport aux ordres de recettes émis et ainsi de valider (ou non) la qualité du recouvrement effectué par l'agent comptable ou permettre à l'ordonnateur de procéder à la constitution de provisions pour créances incertaines.

3 – EXAMEN DU COMPTE FINANCIER

3.1 Les grandes masses

À la clôture de l'exercice 2024, le compte financier du GREPFOC se présente comme suit :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	174 955 057	0	174 955 057
DÉPENSES (en F CFP)	188 429 294	631 036	189 060 330
RÉSULTATS (en F CFP)	- 13 474 237	- 631 036	- 14 105 273

3.2 L'évolution de la structure financière de l'établissement

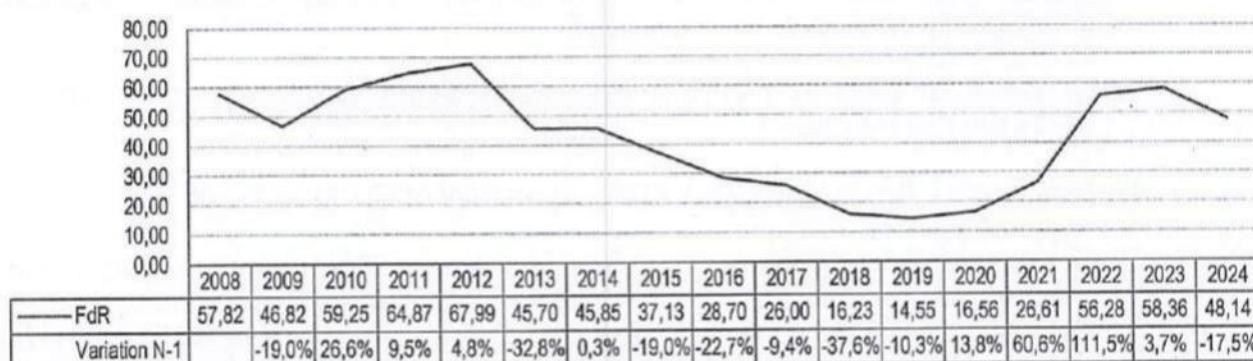
L'évolution de la structure financière de l'établissement s'analysera à partir du bilan simplifié ci-dessous, qui traduit l'état patrimonial de l'établissement sur les 3 derniers exercices.

ACTIF	2022	2023	2024	PASSIF	2022	2023	2024
Actif immobilisé*	43 340 807	46 350 238	46 981 274	Capitaux propres	65 498 122	67 203 514	53 729 277
dont amortissements	34 120 025	37 515 366	41 396 066				
				Provisions			
Actif circulant	61 081 934	68 266 363	55 161 092	Dettes	4 804 594	9 897 721	7 017 023
Régularisations				Régularisations			
TOTAL	70 302 716	77 101 235	60 746 300	TOTAL	70 302 716	77 101 235	60 746 300

* en valeur brute

3.3 Le fonds de roulement de l'établissement

Depuis 2008, le fonds de roulement du GREPFOC a évolué de la manière suivante :



Graphique n° 3 : Évolution du fonds de roulement de 2008 à 2024 (en millions de F CFP)

4 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de 174 955 057 F CFP et, celui des dépenses, à 189 060 330 F CFP.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde déficitaire de 14 105 273 F CFP.

Quant au résultat de fonctionnement, déficitaire à hauteur de 13 474 237 F CFP, il est affecté au compte 129 « résultat exercice déficitaire ».

5 – TRAVAUX EN COMMISSION

Examiné en commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 14 novembre 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges portant principalement sur les points suivants.

Tout d'abord, il a été souligné que les résultats déficitaires du compte financier de l'établissement s'expliquent notamment par l'écart entre le montant des recettes prévisionnelles et le montant total des recettes effectivement recouvrées lors de l'exercice 2024.

Néanmoins, ces résultats doivent être nuancés puisque l'établissement bénéficie de 111 jours de fonds de roulement et qu'il présente désormais un taux de recouvrement de ses créances de 100 % pour l'exercice considéré.

Enfin, il est à noter que les travaux nécessaires à la rénovation des locaux de l'établissement n'ont pas encore été engagés. La rénovation des infrastructures du G.R.E.P.F.O.C constitue aujourd'hui une priorité et l'idée d'étendre voire de relocaliser ces locaux a été évoquée lors des discussions.

*
* *

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LA RAPPORTEURE

Vahinetua TUAHU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : GRE25202228DL-5

DÉLIBÉRATION N° 2026-25/APF

DU 15 JANVIER 2026

portant approbation du compte financier de
l'exercice 2024 du Groupement des établissements de
Polynésie pour la formation continue GR.E.P.FO.C et
affectation de son résultat

LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1013 AT du 7 février 1995 portant création du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GR.E.P.FO.C ;

Vu l'arrêté n° 29 CM du 10 janvier 2020 relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables de l'établissement public industriel et commercial dénommé Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GR.E.P.FO.C) ;

Vu l'arrêté n° 2004 CM du 16 octobre 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 42/2026/APF/SG du 9 janvier 2026 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 159-2025 du 24 novembre 2025 de la commission de l'emploi et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 15 janvier 2026

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le montant définitif des recettes du compte financier du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GR.E.P.FO.C pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 174 955 057 F CFP (cent soixante-quatorze millions neuf cent cinquante-cinq mille cinquante-sept francs CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	174 955 057 F CFP
Section II d'investissement	0 F CFP
TOTAL	174 955 057 F CFP

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte financier du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GR.E.P.FO.C pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 189 060 330 F CFP (cent quatre-vingt-neuf millions soixante mille trois cent trente francs CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	188 429 294 F CFP
Section II d'investissement	631 036 F CFP
TOTAL	189 060 330 F CFP

Article 3.- Le compte financier du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GR.E.P.FO.C pour l'exercice 2024, annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	174 955 057	0	174 955 057
DÉPENSES (en F CFP)	188 429 294	631 036	189 060 330
RÉSULTAT	- 13 474 237	- 631 036	- 14 105 273

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, soit un déficit de 13 474 237 F CFP est affecté au compte :

- 129 : Résultat exercice déficitaire - 13 474 237 F CFP

Article 5.- Au 31 décembre de l'exercice 2024, le fonds de roulement du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GR.E.P.FO.C est de 48 144 069 F CFP (quarante-huit millions cent quarante-quatre mille soixante-neuf francs CFP).

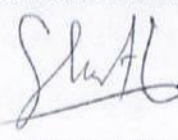
Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,



Teumere ATGER-HOI

Le Président de séance,



Edwin SHIRO-ABE PEU